

Séance du 15 septembre 2015 à 19 heures

Commune de CAHORS – Salle des Congrès – Espace Clément Marot

*Aujourd'hui, quinze septembre deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Clément Marot*Etaient présents :53 titulaires dont 7 possédant une procuration
6 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORSM. LABRO Didier,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,
Mme BOUX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU
Hélène, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. DELPECH
Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET
Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme
EYMES Isabelle,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. CHATAIN Thierry,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,CALAMANE
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
LABASTIDE DU VERT
MAXOU
MONTGESTY
ST PIERRE LAFEUILLEM. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BONNET Frédéric,Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL

24 titulaires - 21 suppléants

Titulaire : Mme TEULIERES Marcelle (procuration à M. LABRO
Didier),

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Suppléant : Mme GARRIGOU Isabelle,
Suppléant : Mme MARMIESSE Yvette,
Suppléant : M. PAULIN Peter,
Titulaires : Mme FAUBERT Françoise (procuration à Mme BOYER Noëlle), M. SINDOU Géraud, M. SAN JUAN Alain (procuration à M. MUNTE Serge), Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,

CAILLAC

Titulaire : M. TILLOU José,

CALAMANE
CATUS

Suppléant : M. BRIS René,

Suppléant : M. FAURE Jean-Pierre,

Titulaires : M. TAILLARDAS Claude (procuration à M. SIMON Michel), M. VAZ Victor (procuration à M. JARRY Daniel),

DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES

Titulaire : Mme LANES Bénédicte

Titulaire : Mme BOURDARIE Paulette,

Suppléant : M. PLANAVERGNE Jean-François,

Titulaire : M. GUILLEMOT Jean-Luc,

Suppléant : M. COMBET Gil,

Suppléant : M. OUVRARD François,

GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT

Titulaire : M. CANCEIL Philippe (procuration à Mme SOLIVERES Héléne),

LAMAGDELAINE

Titulaire : M. CORMANE Jean-Pierre (procuration à Mme ARNAUDET Véronique),

LAROQUE DES ARCS
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES

Suppléant : M. BONNEMERE Jean-Claude,

Suppléant : M. BARDINA Fabien,

Suppléant : Mme SALANIE Jacqueline,

Titulaire : M. SABOT Aimé,

Suppléant : M. PONS Stéphane,

Titulaires : M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

Titulaire : M. GALTHIE Jean-Noël,

Suppléant : M. BESSEDE Arnaud,

Suppléant : M. SOULIER Yves,

Titulaires : Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (procuration à Mme ROUAT Géraldine), M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
VALROUFIE
VERS

Suppléant : M. DECREMPS Frédéric,

Suppléant : M. RAFFY Bernard,

Suppléant : M. BERNIOT Pierre-Jacques,

Suppléant : M. RIGAL Serge,

Titulaire : M. GILBERT Joël,

Suppléant : M. EYROLLE Jean-Louis,

Suppléant : M. NICOLAON Patrick,

Suppléant : M. GILES Jérôme,

Secrétaire de séance :

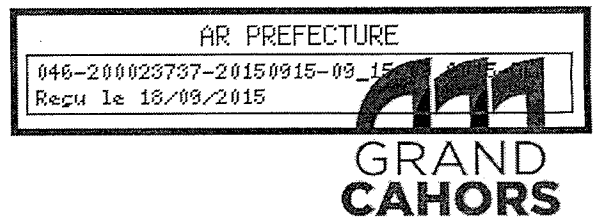
Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Collecte des déchets

Objet : Modification statutaire du SICTOM Les Marches du Sud Quercy

A été adopté à l'UNANIMITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 septembre 2015
Rapporteur : Agnès SIMON-PICQUET

Rédacteur : Caroline CARIOU
Service : Collecte des déchets

Objet : Modification statutaire du SICTOM Les Marches du Sud Quercy

Mesdames, Messieurs,

Au titre de sa compétence statutaire optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement* », le Grand Cahors assure « *la collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets divers* ».

Ainsi, son service « collecte des déchets » opère en régie cette mission sur 29 communes du territoire intercommunal. Sur trois communes, Labastide-Marnhac, Fontanes et Cieurac, notre Communauté d'agglomération délègue le ramassage des ordures au Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) Les Marches du Sud Quercy, dont elle est membre.

Le 27 février 2015, le Grand Cahors a notifié au SICTOM Les Marches du Sud Quercy sa demande de retrait du SICTOM pour les 3 communes de Labastide-Marnhac, Fontanes et Cieurac. En effet, le service collecte des déchets se réorganise à compter du 5 octobre 2015. Afin d'optimiser le service, le Grand Cahors souhaite effectuer en régie la collecte des déchets sur les 39 communes du territoire à compter de cette date.

Par délibération de son comité syndical en date du 9 juillet 2015, le SICTOM a dès lors modifié ses statuts en approuvant le retrait des communes de Labastide-Marnhac, Fontanes et Cieurac de son périmètre.

Il appartient donc à notre organe délibérant de se prononcer sur cette modification statutaire syndicale. Les conseils municipaux de Labastide-Marnhac, Fontanes et Cieurac n'auront pas à le faire car, en vertu du principe d'exclusivité régissant les établissements publics de coopération intercommunale, les communes sont immédiatement et totalement dessaisies des compétences qu'elles ont transférées au groupement dont elles sont membres et n'ont plus à délibérer sur les matières déléguées.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver la modification statutaire du SICTOM Les Marches du Sud Quercy portant sur le retrait des communes de Labastide-Marnhac, Fontanes et Cieurac de son périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

AR PREFECTURE

046-200023737-20150915-09_15_09_2015-DE
Reçu le 18/09/2015

Pour extrait certifié conforme.



Président,
Jean-Marc ~~LE~~ SOUZE-FAURE